

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 février 2026 à 18h à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, J-Louis JEANSON, Sylvette GRANDPIERRE et Isabelle RICART

Excusé-e-s : Frédéric RZEPKA

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour l'approbation du compte financier unique 2025**

Est nommé Président de séance : M. Jean-Luc OURIET (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

Présentation du Compte Financier Unique aux membres du conseil municipal.

Balance des comptes :

Recettes d'investissement	17 462,04 €
Dépenses d'investissement	<u>17 292,73 €</u>
Solde d'investissement	169,31 €

Recettes de fonctionnement	809 738,99 €
Dépenses de fonctionnement	<u>148 679,72 €</u>
Solde de fonctionnement	661 059,27 €

Restes à réaliser au 31/12/2024	0,00 €
---------------------------------	--------

Soit un excédent global de **661 228,58 €** (solde investissement + solde fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le Compte Financier Unique 2025.

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2025 après approbation du compte administratif correspondant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget 2026 les reports de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation en réserves 0,00 €
- Report en section d'investissement 169,31 €
- Report en section de fonctionnement 661 059,27 €

✓ **Délibération pour le vote des subventions allouées aux associations**

Article	Dépenses	Pour mémoire, budget cumulé précédent	Vote du conseil municipal
65748	Subventions aux Associations	3 520.00	4 480.00
	Association Sports et Loisirs - ASLAN	2 000.00	2 500.00
	Souvenir Français	30.00	30.00
	Refuge des animaux	200.00	200.00
	Fondation du patrimoine	60.00	60.00
	Amis de nos églises	50.00	50.00
	Le Hotu	40.00	40.00
	Etoile – Mission locale	50.00	50.00
	CLIC Sud Est Marnais	100.00	100.00
	ADMR Vallée des 3 moulins	100.00	100.00
	ACPG CATM	100.00	100.00

	Coopérative scolaire du bocage champenois	640.00	1 100.00
	Rencontres Loisirs	100.00	100.00
	Association Marne Alzheimer Pays Vitryat	50.00	50.00

✓ **Délibération pour le vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2026**

Chaque année, lors de la réunion du budget, les membres du conseil votent les taux de la taxe directe locale et les augmentent de 0,5 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les taux de fiscalité directe de 0.5 % pour l'année 2026
- décide d'appliquer les taux aux niveaux suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.48 %** (32.32 % en 2025)

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.76 %** (19,66 % en 2025)

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,76 %** (10,71 % en 2025)

- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

✓ **Délibération pour le vote du budget primitif 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 tel que présenté par le Maire.

Celui-ci fait apparaître les chiffres suivants :

Recettes de fonctionnement : 883 646,27 € (excédent 2025, atténuation de charges, impôts locaux, dotations, fermage)

Dépenses de fonctionnement : 883 646,27 € (charges à caractère général, rémunération personnel, transfert de charges CCVCD, intérêts emprunts)

Recettes d'investissement : 2 121 096.00 € (excédent 2025, subventions diverses, emprunts, FCTVA)

Dépenses d'investissement : 2 121 096.00 € (Remboursement emprunts, étude et travaux église d'Arzillières, chaudière et /ou pompe à chaleur mairie et salle des fêtes, défibrillateur)

➤ **Délibération pour renouvellement convention de mise à disposition d'un agent à temps partagé**

Une convention de mise à disposition d'un agent à temps partagé pour les espaces verts a été passée entre la CCVCD et la commune pour 20 % d'un temps complet.

La convention arrivant à terme, il est nécessaire de la renouveler dans les mêmes conditions que précédemment.

Le temps d'intervention continuera de faire l'objet d'un règlement financier de la part de la commune vers la CCVCD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement dans les mêmes conditions que précédemment de la convention de mise à disposition de cet agent des espaces verts.

Divers :

Les courriers de remerciements ont été lus aux membres du conseil présents.

Séance levée à 19h15

Le Maire, Michel CAPPÉ